

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2022-2023

104^e séance

Compte rendu intégral

3^e séance du jeudi 15 décembre 2022

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE MME ÉLODIE JACQUIER-LAFORGE

1. Accélération de la production d'énergies renouvelables (p. 7233)

DISCUSSION DES ARTICLES (*suite*) (p. 7233)

Article 21 (p. 7233)

Amendement n° 2778

M. Éric Bothorel, rapporteur de la commission des affaires économiques

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition énergétique

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques

Article 22 (p. 7235)

Amendements n°s 3065, 2781, 2877

Sous-amendement n° 3247

Après l'article 22 (p. 7237)

Amendements n°s 2620, 841, 289, 381, 1245, 1391

Article 23 (p. 7237)

Amendements n°s 2726, 2364

Après l'article 23 (p. 7238)

Amendements n°s 71, 1307, 2750

Article 24 (p. 7238)

Article 25 (p. 7238)

Amendements n°s 2307, 2342

Article 26 (p. 7238)

Amendements n°s 2595, 562, 1978

Article 27 (p. 7239)

Article 28 (p. 7239)

Après l'article 28 (p. 7239)

Amendements n°s 2974, 1511, 3001, 3006, 2394, 2579

PRÉSIDENTICE DE MME CAROLINE FIAT

Amendements n°s 2990, 776, 925, 1137, 2353, 41, 2706, 2905, 210, 218, 294

Sous-amendement n° 3244

Amendements n°s 952, 1976, 2411, 1618, 1216, 1562, 1409, 1049, 1145, 2669, 1950, 388, 2631, 3007, 2264, 2269, 2535, 2171, 2515, 1782

PRÉSIDENTICE DE MME ÉLODIE JACQUIER-LAFORGE

Amendements n°s 1130, 2517, 945, 2363, 2516, 2605, 2577, 1525, 2309, 1648 rectifié, 1662 rectifié, 1476, 1711, 2619, 1324, 1911, 1567, 1147, 1333, 1259, 962, 557, 613, 290, 2616, 2628, 2975, 1077, 739, 50, 321, 1385, 1838, 322, 1281, 621, 1213, 1621, 1781, 556, 1829, 1895, 1534, 1591, 1774, 1643, 2929, 2922, 742, 2393, 2536, 2537, 2543, 2549, 193, 1797, 1973, 1848, 2520

Titre (p. 7253)

Amendements n°s 694, 234

Mme la présidente

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre

2. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 7254)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE MME ÉLODIE JACQUIER-LAFORGE

vice- présidente

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à vingt et une heures trente.)

1

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Suite de la discussion d'un projet de loi

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (n^{os} 443, 526).

DISCUSSION DES ARTICLES

(suite)

Mme la présidente. Cet après-midi, l'Assemblée a poursuivi la discussion des articles du projet de loi, s'arrêtant à l'article 21.

Article 21

Mme la présidente. La parole est à M. David Amiel, pour soutenir l'amendement n^o 2778, visant à rétablir l'article 21, supprimé par la commission.

M. David Amiel. Cet amendement est complémentaire de l'amendement n^o 3065 visant à rétablir l'article 22. Ils visent tous les deux à diviser par deux les délais de raccordement des installations renouvelables tels qu'ils sont prévus aujourd'hui dans le code de l'énergie. L'amendement n^o 2778 vise à faire passer de deux à un mois le délai de raccordement pour les installations de puissance inférieure à 3 kilovoltampères ; l'amendement n^o 3065 prévoit de le faire passer de dix-huit à neuf mois pour les autres installations. Je précise qu'en cas de difficultés techniques ou administratives particulières, les dérogations prévues dans le code de l'énergie continueront à s'appliquer.

De nombreux Français et beaucoup d'acteurs économiques attendent un raccourcissement des délais de raccordement. Nous avons ici la possibilité de leur envoyer un signal très important.

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Bothorel, rapporteur de la commission des affaires économiques pour les titres II à V, pour donner l'avis de la commission.

M. Éric Bothorel, rapporteur de la commission des affaires économiques. La commission a rendu un avis défavorable à cet amendement. Néanmoins, nous n'ignorons pas qu'il y a un vrai enjeu en matière de raccordement, qui a été évoqué par beaucoup d'entre vous.

Nous avons connu la même chose quand notre pays a fait le choix, sous l'impulsion de cette majorité, de couvrir le territoire par la fibre – aussi bien en aérien qu'en terrestre – pour tenir l'engagement pris en 2017 par le candidat Emmanuel Macron du bon débit pour tous en 2020 et du très haut débit pour tous en 2022. La machine industrielle s'est mise en route, mais cela n'a pas été sans quelques difficultés et l'on voit aujourd'hui les conséquences de la sous-traitance en chaîne et du non-respect des règles de l'art lors du raccordement. C'est un sujet qui tient à cœur à beaucoup de clients souhaitant profiter des dernières technologies, en l'espèce le numérique, mais nous pouvons étendre cette attente aux Français impatientes de bénéficier du raccordement pour les énergies renouvelables.

À titre personnel, je considère, parce que c'est d'un projet de loi d'accélération que nous débattons, qu'il faut responsabiliser les acteurs chargés d'assurer le raccordement. Ces derniers doivent résoudre les problèmes que nous connaissons toutes et qui conduisent la partie productrice d'énergies renouvelables – essentiellement des installations photovoltaïques – à attendre beaucoup trop longtemps leur raccordement.

Je donnerai donc – à titre personnel, je le redis – un avis favorable à cet amendement.

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la transition énergétique, pour donner l'avis du Gouvernement.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition énergétique. J'introduis une note différente, mais c'est la nature du débat politique... J'entends la frustration, l'agacement, l'impression que le service public n'est pas à la hauteur, tous ces sentiments que l'on peut éprouver lorsque les raccordements ne sont pas faits dans les temps. C'est souvent vrai – mais pas toujours ; ces raccordements donnent lieu à des travaux qui ne se font pas du jour au lendemain parce qu'il faut réaliser des installations, attendre des permis de construire ou résoudre des difficultés techniques.

M. Jérôme Nury. Il y a des pénuries, aussi !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Deuxièmement, derrière le sujet du raccordement, il y a, en particulier pour Enedis, celui du modèle d'affaires. C'est un vrai chantier, que nous avons plutôt évité ces dernières années et qu'il va falloir ouvrir avec rationalité. Raccorder des clients additionnels, cela coûte plus cher à Enedis, dont les missions sont multiples ; il faudra donc rémunérer correctement ces

raccordements. Sur ce sujet en particulier, je connais moins bien la situation financière de l'entreprise Réseau de transport d'électricité (RTE).

Troisièmement, il y a la question des compétences. Vous citez, monsieur le rapporteur, le cas de la fibre : il nous a fallu, à un moment, recruter 6 000 personnes, les former, s'apercevoir qu'elles partaient, en former d'autres, constater que certains raccordements à la fibre étaient mal faits et les refaire, avec tout ce que cela impliquait. Chez Enedis, la situation est assez similaire au sens où les compétences ne sont pas immédiatement disponibles et où l'attractivité de la mission de raccordement, si je peux utiliser ce terme, n'est pas évidente. Outre la formation et l'attractivité, il y a également la question du volume de personnes susceptibles d'exercer ce métier. Nous n'aurons pas traité le sujet tant que nous n'aurons pas répondu à ces trois questions. Pour la première d'entre elles, cela peut passer par l'assignation d'un objectif à ces entreprises, puisque leur capital est public et qu'elles ont une mission de service public.

Je considère donc l'amendement proposé par M. Amiel comme un amendement d'appel : il fixe un objectif politique, qui est d'aller plus vite, mais n'apporte pas la réponse permettant d'y parvenir. J'ajoute qu'il donnerait à ceux qui ne sont pas raccordés un levier pour obtenir réparation du préjudice devant le tribunal.

Compte tenu de l'accélération souhaitée des projets d'énergies renouvelables, l'un des objectifs des cartographies que l'État mettra à disposition auprès des établissements intercommunaux et des collectivités territoriales sera d'indiquer où sont les points de raccordement, quelle puissance leur est associée et où il sera plus facile d'installer des énergies renouvelables par rapport à d'autres points. Certains développeurs planifient déjà leur installation en fonction des raccordements existants, par exemple pour les bornes de recharge ; d'autres les planifient sans les prendre en compte, puis viennent nous voir en protestant : « C'est scandaleux, on n'a pas le raccordement. » Vous ne serez pas surpris d'apprendre que la première catégorie va plus vite que la deuxième. Cette contrainte est partagée par un certain nombre d'acteurs. Il y a une question de gestion des files d'attente.

Pour toutes ces raisons, je pense qu'un sujet si important ne se résoudra pas par un amendement. Je suis prête à vous proposer un rapport – même si de nombreuses demandes de rapports sont déjà prévues ; je pourrais également vous proposer un *reporting* obligatoire de RTE et d'Enedis sur le pourcentage de non-respect des délais et une explication de ceux-ci, ou encore un compte transparent, voire des éléments en open data. Toutefois, je ne me résous pas à valider un amendement qui donnerait surtout un levier de contentieux aux entreprises et aux particuliers souhaitant grappiller un peu d'argent parce qu'ils jugent – parfois avec raison, mais pas toujours – avoir été mal raccordés.

Demande de retrait ; à défaut, avis défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. le président de la commission des affaires économiques.

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Il est vrai que la commission a supprimé les articles 21 et 22. Mais, en y réfléchissant bien, après avoir lu les arguments de M. Amiel et observé ce qui se passe sur le territoire, je me dis que son idée est bonne.

Nous avons tous, dans nos circonscriptions, des entreprises, des agriculteurs ou des particuliers qui ont installé des panneaux photovoltaïques sur leurs entrepôts ou sur leur toiture. Certaines entreprises qui, dans la crise énergétique actuelle, ont décidé de passer au renouvelable, nous sollicitent : « Comment se fait-il que, depuis des mois, je n'aie toujours pas de raccordement ? J'ai posé des panneaux solaires sur ma toiture, je joue le jeu de la transition énergétique, j'investis massivement dans le renouvelable, j'essaie de faire de l'autoconsommation. On me répond : C'est compliqué, cela mettra des mois et des mois. » Ces situations, nous les avons tous vécues. Récemment, dans la circonscription de Fabienne Colboc, en Centre-Val de Loire, l'entreprise industrielle Clen a posé 4 000 mètres carrés de panneaux photovoltaïques sur sa toiture ; cela représente à peu près 20 % de sa consommation. Les panneaux sont sur le toit, mais cela fait plus de six mois que l'entreprise attend un raccordement.

La commission a auditionné différents acteurs – Enedis, RTE – auxquels elle a demandé des *reportings*, des chiffres, des explications. Il y a, c'est vrai, des difficultés de recrutement et de formation, mais je crois qu'un projet de loi d'accélération et de simplification ne peut pas faire l'impasse sur la question du raccordement. Nous ne pouvons pas rentrer en circonscription et expliquer : « C'est comme ça, désolé, c'est compliqué pour Enedis, il faut encore attendre des mois, on verra plus tard. » Je pense qu'il faut envoyer un signal. Est-ce la meilleure façon d'y arriver ? Comme l'a dit Mme la ministre, il faudra aussi se pencher sur les leviers de la formation et du recrutement. Nous ne prétendons pas qu'un amendement résoudra tous les problèmes mais, en tant que législateur, nous devons envoyer un signal sur l'accélération du raccordement.

L'amendement n° 2778 vise les petites installations inférieures à 3 kilovoltampères, pour lesquelles l'article L. 342-3 du code de l'énergie impose déjà un délai de deux mois. M. Amiel propose simplement de le réduire à un mois. Il ne s'agit pas de révolutionner le dispositif mais de conserver la loi existante en raccourcissant le délai. L'amendement n° 3065 propose également de diviser le délai par deux pour les installations supérieures à 3 kilovoltampères, en passant de dix-huit à neuf mois.

Ce qui est magique, c'est que l'alinéa 4 de l'article L. 342-3 du code de l'énergie indique que « le non-respect des délais mentionnés aux trois premiers alinéas peut donner lieu au versement d'indemnités selon un barème fixé par décret ». Le Gouvernement a donc la main pour ajuster le montant des indemnités et mettre la pression sur les acteurs en charge du raccordement. Ainsi, le législateur peut diviser par deux les délais inscrits par la loi en laissant au Gouvernement la possibilité de moduler l'indemnité afin de tenir compte des difficultés de terrain. Cela nous permettrait d'annoncer ce week-end, quand nous rentrerons en circonscription, que nous voulons vraiment accélérer le raccordement. Je suis sûr que vous avez été, vous aussi, saisis par de nombreuses entreprises confrontées à ce problème.

C'est pourquoi, à titre personnel, je voterai pour les deux amendements de M. Amiel.

Mme la présidente. La parole est à M. Luc Lamirault.

M. Luc Lamirault. Je voterai également ces amendements, mais je pense qu'il faut remonter jusqu'aux schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables, puisque c'est là que sont fixées les véritables capacités

d'accueil. Il serait judicieux d'y consacrer un peu plus d'argent pour anticiper, car c'est faute de capacité d'accueil que la plupart des branchements ne se font pas.

Mme la présidente. La parole est à Mme Clémence Guetté.

Mme Clémence Guetté. Le groupe La France insoumise votera en faveur des amendements de M. Amiel tout en regrettant qu'ils n'aillent pas suffisamment loin. Le groupe Écologiste en avait déposé un meilleur, qui est malheureusement tombé. Reste l'amendement n° 2877 de Mme Laernoës à l'article 22 : il tend à supprimer les conditions dérogatoires, qui sont maintenues dans les amendements de M. Amiel. Avec celui-ci, le législateur envoie certes un message au gestionnaire du réseau, mais le maintien des dérogations affaiblit la portée de la mesure puisque les retards pourront continuer de s'accumuler sans qu'aucun raccordement ne soit effectué.

Je me félicite du fait que Mme la ministre et M. le président de la commission aient pris le temps de nous présenter leur avis sur la question du raccordement, à laquelle le projet de loi fait bien trop peu de place. Comment obtenir le raccordement efficace de toutes les capacités de production d'énergies renouvelables qui attendent d'être exploitées dans notre pays ? Un projet de loi qui prétend instaurer des mesures temporaires d'accélération du développement des énergies renouvelables devrait s'attaquer résolument à cette question. Le présent amendement me paraît très peu contraignant et engageant, mais il a le mérite d'ouvrir le débat. Aussi le soutiendrons-nous. *(Mme Caroline Fiat applaudit.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Laurence Maillart-Méhaignerie.

Mme Laurence Maillart-Méhaignerie. Une fois n'est pas coutume, les députés du groupe Renaissance – tout du moins ceux qui le souhaitent – soutiendront un amendement sur lequel le Gouvernement et la commission ont exprimé un avis défavorable. Soyons cohérents : nous ne pouvons pas défendre un projet de loi visant l'accélération de la production des énergies renouvelables sans exiger une amélioration des raccordements. Or les problèmes de raccordement des installations de production d'électricité d'origine renouvelable font partie, avec les architectes des bâtiments de France, des irritants identifiés.

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Nury.

M. Jérôme Nury. En effet, les amendements de M. Amiel sont intéressants car ils permettent de placer une épée dans le dos d'Enedis, et pas seulement sur la question du raccordement. Nous connaissons tous, dans nos territoires, des parcs photovoltaïques qui ne fonctionnent pas faute d'un raccordement d'Enedis. Bien souvent, le gestionnaire du réseau fait traîner les choses alors que, rappelons-le, il est en situation de monopole. Vous vous inquiétez pour le modèle économique d'Enedis, madame la ministre, mais je crois me rappeler que son résultat net représentait entre 500 et 600 millions d'euros chaque année avant la crise sanitaire.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Pour 2 milliards d'investissements !

M. Jérôme Nury. Les collectivités sont obligées de passer par Enedis pour la gestion de leurs réseaux, ce qui lui assure des recettes importantes. Et quand elles veulent faire des travaux, par exemple pour déplacer un transformateur de quelques mètres, Enedis demande un prix très élevé. En réalité, le modèle économique d'Enedis n'est pas un sujet

de préoccupation. Il n'est cependant pas inutile de lui faire sentir la pression de l'État et du législateur, sur le sujet du raccordement comme sur d'autres.

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Très bien !

(L'amendement n° 2778 est adopté et l'article 21 est ainsi rétabli.)

Article 22

Mme la présidente. Je suis saisie de trois amendements, n°s 3065, 2781 et 2877, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 3065 de M. David Amiel a été défendu.

Vous avez la parole, monsieur Amiel, pour soutenir l'amendement n° 2781.

M. David Amiel. Je le retire, madame la présidente. C'était un amendement de repli !

(L'amendement n° 2781 est retiré.)

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. Il est confiant ! *(Sourires.)*

Mme la présidente. L'amendement n° 2877 de Mme Julie Laernoës est défendu.

Quel est l'avis de la commission sur ces deux amendements en discussion commune ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Revenons au parallèle que je faisais tout à l'heure entre l'accélération du développement des installations de production d'énergies renouvelables et l'accélération de la couverture numérique sur le territoire. On remarque toujours les trains qui n'arrivent pas à l'heure, mais la machine industrielle que nous avons lancée permet aujourd'hui à notre pays d'être celui qui, en Europe, déploie le plus rapidement la fibre. Nous pouvons bien avoir les yeux rivés sur quelques « plats de spaghetti » dans les armoires et les concentrateurs, sur les raccordements individuels qui se passent mal parce que le technicien ne dispose pas des bons outils, mais ne perdons pas de vue que le secteur des télécommunications continue d'investir massivement au bénéfice de notre pays, à hauteur de plus de 10 milliards par an. Nous nous concentrons ce soir sur ce qui ne va pas assez vite et sur ce qui est mal fait, mais ce n'est pas l'essentiel et il y a beaucoup de choses qui se passent très bien !

Nous souhaitons tous l'accélération du déploiement des énergies renouvelables. Nous devons être conscients que nous serons confrontés à la même question de consolidation de la filière que le secteur des télécommunications a connue lors du déploiement de la fibre. Mme la ministre l'a souligné, que ce soit en matière de formation, de recrutement ou même d'accès à certaines matières premières, nous allons devoir progresser.

Une chose est sûre, nous ne réglerons pas les problèmes de raccordement avec les deux amendements de M. Amiel. Soyons honnêtes, chers collègues, ils visent essentiellement à envoyer un signal.

M. David Amiel. Bien sûr !

M. Éric Bothorel, rapporteur. Ce n'est pas la République des slogans qui nous permettra d'avancer. Et ceux qui pensent résoudre les problèmes en jetant de la soupe sur des statues ou en se collant les mains sur le bitume du périphérique feraient mieux d'employer leur énergie ailleurs – si c'était le cas, nous aurions peut-être plus de monde pour faire des raccordements !

Mme Clémence Guetté. Restez sur le sujet, monsieur Bothorel !

M. Éric Bothorel, rapporteur. Je vous le dis comme je le pense, madame Guetté, et je le pense vraiment.

Dans le prolongement de l'avis que j'ai formulé sur l'amendement n° 2778, j'émet un avis favorable, à titre personnel, à l'amendement n° 3065 de M. Amiel et je demande le retrait de l'amendement n° 2877 de Mme Laernoes à son profit.

Par ailleurs, j'invite M. le président de la commission à organiser, dès la rentrée de janvier, une table ronde avec RTE et Enedis sur le sujet des raccordements, pour nous permettre de comprendre les problèmes auxquels ils sont confrontés et d'identifier les mesures législatives, réglementaires ou de toute autre nature qui permettront, comme l'a dit Mme la ministre, non pas de les sanctionner, mais de les aider à surmonter leurs difficultés et à assurer le service attendu d'eux.

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Très classe !

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. J'étais favorable à l'amendement de repli n° 2781, qui propose de ramener de dix-huit à douze mois le délai de raccordement des installations, mais M. Amiel l'a retiré ! Monsieur le rapporteur Cazeneuve, ne voulez-vous pas le reprendre ? (*Sourires.*)

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Oui, je pourrais le reprendre !

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. C'est de la négociation en direct ! (*Sourires.*)

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Le raccourcissement du délai de dix-huit à douze mois me semble plus approprié eu égard à l'effort demandé à Enedis. Ce serait correct ! Réduire de moitié le délai actuellement prévu, comme le propose l'amendement n° 3065, en le faisant passer de dix-huit à neuf mois, serait excessif. Pensons à ceux qui font le travail de raccordement et qui le font de manière engagée, dans un contexte difficile où il faut aussi veiller à ce que l'hiver se déroule bien. Je vous demande de tenir compte de leur situation.

Mme Ségolène Amiot. On peut avancer ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Nous pourrions sous-amender l'amendement, madame la ministre !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Si c'est pour ramener le délai à douze mois, je prends, monsieur le rapporteur ! (*Rires.*) J'espère que vous soutiendrez ensuite nos propositions sur les points dont je me suis entretenu avec Luc Rémont, le PDG d'EDF : le raccordement des installations bien sûr, mais aussi les investissements.

Mme Lisa Belluco. Vous négociez entre vous, on ne comprend rien !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Vous avez évoqué les bons résultats financiers d'Enedis, monsieur Nury, mais je rappelle que l'entreprise va devoir faire de très gros investissements car elle a une mission de service public.

M. Jérôme Nury. Ce sera un monopole !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Vous proposez de la mettre en concurrence, monsieur Nury ?

M. Jérôme Nury. Certaines communes n'ont pas le choix !

Mme Clémence Guetté. On ne comprend rien !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Soyons sérieux ! Enedis et RTE vont devoir faire de très gros investissements du fait du changement de notre modèle de production d'électricité. Demain, les producteurs seront beaucoup plus nombreux, ce qui nécessitera un important travail d'équilibrage du réseau et un plus grand nombre de points intermédiaires pour éviter les risques de blackout, liés non seulement à la quantité d'électricité fournie, mais aussi à la capacité d'équilibrer en permanence l'offre et la demande sur le réseau. Les investissements seront massifs et nous devons les accompagner. Par ailleurs, les réseaux sont potentiellement vulnérables face au réchauffement climatique. Ce sujet sera majeur au cours des prochaines années, et même plutôt des vingt-quatre prochains mois s'agissant du modèle d'affaires. Je me permets de le signaler.

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur, pour soutenir le sous-amendement n° 3247 de la commission à l'amendement n° 3065 de M. Amiel.

M. Éric Bothorel, rapporteur. Chers collègues, le service de la séance vient en effet de me confirmer qu'il était possible de sous-amender maintenant l'amendement de M. Amiel. La commission vous propose donc un sous-amendement qui vise, à la fin du deuxième alinéa de l'article 22, à substituer au mot « neuf » le mot « douze ».

Mme la présidente. La parole est à Mme Lisa Belluco.

Mme Lisa Belluco. Si vous avez besoin d'un peu de temps pour rédiger un sous-amendement, demandez une suspension de séance, madame la ministre, plutôt que de meubler !

L'amendement n° 2877 du groupe Écologistes mérite d'être défendu. Nous pensons qu'il n'est pas utile de mettre la pression sur un opérateur en difficulté, *a fortiori* si la réduction des délais s'accompagne du maintien des conditions de dérogation. (*Mme Clémence Guetté applaudit.*) En vérité, l'amendement de M. Amiel ne va rien changer : si Enedis ne respecte pas les délais aujourd'hui, il ne les respectera pas demain ; réduire les délais en maintenant la possibilité d'y déroger n'est d'aucune utilité.

Mme Clémence Guetté. Exactement !

M. Charles Fournier. Et les diviser par deux, c'est un peu raide !

Mme Lisa Belluco. Quant à nous, nous proposons, non pas de les réduire, mais de supprimer la possibilité d'y déroger. C'est beaucoup plus malin parce que cela permet de gagner du temps.

Mme Caroline Fiat. Ah !

Mme Lisa Belluco. Chers collègues, plutôt que de vous faire plaisir en soutenant une mesure inapplicable, puisqu'il est possible d'y déroger, je vous invite à voter en faveur de notre amendement si vous souhaitez réellement accélérer le raccordement des installations.

Mme Clémence Guetté. Monsieur Amiel, on vous abandonne!

M. Charles Fournier. Le diable se cache dans les détails!

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Pour être claire, je formule un avis de sagesse sur l'amendement n° 3065 de M. Amiel sous-amendé par M. le rapporteur et un avis défavorable sur l'amendement n° 2877 de Mme Laernoës.

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Très bien! C'est de la coconstruction en direct!

Mme Clémence Guetté. On voulait bien participer mais vous parlez entre vous!

(Le sous-amendement n° 3247 est adopté.)

(L'amendement n° 3065, sous-amendé, est adopté; en conséquence, l'article 22 est ainsi rétabli et l'amendement n° 2877 tombe.)

Après l'article 22

Mme la présidente. La parole est à M. Luc Lamirault, pour soutenir l'amendement n° 2620.

M. Luc Lamirault. Il vise à favoriser un nouveau combustible, le biofioul F30, mis sur le marché conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 septembre 2022, en fixant comme objectif que la part des combustibles de chauffage produits à partir de bioliquides soit égale à 30 % en 2030.

M. Charles Fournier. Et c'est fait avec quoi?

M. Luc Lamirault. Avec du colza!

(L'amendement n° 2620, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Nury, pour soutenir l'amendement n° 841.

M. Jérôme Nury. Il vise à inciter à la récupération de la chaleur produite par les centres de données, qui sont notre deuxième poste de consommation, notamment du fait de leurs importants besoins en climatisation. C'est un enjeu essentiel et une telle pratique doit être fortement encouragée, y compris s'agissant des plus petites unités.

Mme Clémence Guetté. On est pour! C'est très bien!

(L'amendement n° 841, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements identiques, n° 289 et 381.

La parole est à M. Michel Castellani, pour soutenir l'amendement n° 289.

M. Michel Castellani. Cet amendement de notre collègue Bertrand Pancher vise à préciser que les études de faisabilité des projets géothermiques de surface, pour les sondages effectués à une profondeur inférieure à 200 mètres, doivent être déclarées comme relevant de la géothermie de minime importance. La demande de permis minier ne serait ainsi déposée qu'ultérieurement, uniquement après que le projet a été confirmé. Une telle mesure permettrait d'éviter certaines pesanteurs liées à la conduite de ce genre de projets.

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Nury, pour soutenir l'amendement n° 381.

M. Jérôme Nury. Il vise à remettre l'église au milieu du village, c'est-à-dire à recadrer les Dreal – directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement –, qui outrepassent leur rôle en sur-technocratisant les procédures concernant les projets de géothermie.

M. Bruno Millienne. C'est vrai!

M. Jérôme Nury. L'objectif de notre collègue Marie-Christine Dalloz, première signataire de l'amendement, qui a été confrontée à ce sujet dans sa circonscription du Jura, est de réaffirmer, en le gravant dans le marbre de la loi, que les études de faisabilité des projets de géothermie de surface – entraînant des sondages d'une profondeur inférieure à 200 mètres – doivent être déclarées dans le cadre de la géothermie de minime importance.

(Les amendements identiques n° 289 et 381, repoussés par la commission et le Gouvernement, ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Castellani, pour soutenir l'amendement n° 1245.

M. Michel Castellani. On sait que la géothermie a un rôle majeur à jouer dans l'avenir de la transition énergétique, que l'outre-mer dispose d'un fort potentiel en la matière, mais aussi que les risques et les coûts initiaux relatifs à ce type d'exploitation sont très importants. L'amendement de notre collègue Olivier Serva vise donc à instaurer un crédit d'impôt qui couvrirait à 50 % les investissements des entreprises de prospection.

(L'amendement n° 1245, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° 1391 de M. Lionel Tivoli est défendu.

(L'amendement n° 1391, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Article 23

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements identiques, n° 2726 et 2364, tendant à supprimer l'article 23.

La parole est à Mme la ministre, pour soutenir l'amendement n° 2726.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. L'article 23 tend à instituer un comité chargé de travailler à la création d'un observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité. Vous avez déjà adopté, sur la proposition du Gouvernement, des amendements à l'article 4 *bis* AA, qui prévoient directement la mise en place d'un tel observatoire.

Il me semble que nous avons suffisamment de recul en la matière pour construire un observatoire capable de produire de la connaissance, sans qu'il soit besoin d'en passer par une mission ou par un comité chargé de travailler à sa création. Ce procédé a été utilisé en commission afin de passer sous les fourches caudines de l'article 40. Il s'agit donc ici en réalité d'un amendement de coordination.

Mme la présidente. L'amendement n° 2364 de M. Pierre Meurin est défendu.

(Les amendements identiques n° 2726 et 2364, acceptés par la commission, sont adoptés; en conséquence, l'article 23 est supprimé et les autres amendements à l'article tombent.)

Après l'article 23

Mme la présidente. L'amendement n° 71 de M. Charles Fournier est défendu.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Demande de retrait, car satisfait.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis.

Mme la présidente. La parole est à M. Charles Fournier.

M. Charles Fournier. Je le retire. Il visait à demander la création d'un médiateur des énergies renouvelables en respectant les règles de l'article 40 et donc de la recevabilité financière. Des amendements en ce sens ayant été adoptés à l'article 16 *quater* B, il est devenu sans objet.

M. Éric Bothorel, rapporteur. C'est exactement ça !

(L'amendement n° 71 est retiré.)

Mme la présidente. L'amendement n° 1307 de M. Jorys Bovet est défendu.

(L'amendement n° 1307, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Charles Fournier, pour soutenir l'amendement n° 2750.

M. Charles Fournier. Celui-là n'a pas encore été adopté, mais cela ne saurait tarder. *(Sourires.)* Il vise à créer un agrément pour les développeurs d'énergies renouvelables, comme il en existe s'agissant de la rénovation thermique – le label Reconnu garant de l'environnement (RGE) –, afin de définir les exigences qui s'imposent à eux.

Cela nous permettra de nous prémunir contre une partie des difficultés que nous rencontrons aujourd'hui : certains développeurs s'engagent dans une pratique tout à fait respectueuse, se conforment à telle ou telle charte, mais d'autres ont des pratiques plus que discutables. C'est une manière de fixer une règle du jeu pour tous les développeurs qui répondraient à des appels d'offres de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. J'ai longtemps hésité à propos de cet amendement, mais je vais donner un avis défavorable parce que son adoption contraindrait les appels d'offres de la

CRE. Cependant, il rejoint peu ou prou les débats que nous avons eus précédemment concernant notre capacité à créer de l'excellence en matière d'offres. Cela passe par des labels, des certifications, des qualifications...

M. Charles Fournier. D'ordinaire, on attend quelques compliments sur nos amendements, mais là, on a compris depuis le début que l'avis était défavorable ! *(Sourires sur les bancs des commissions.)*

M. Éric Bothorel, rapporteur. En effet, monsieur Fournier, vous avez mis beaucoup d'énergie à écrire ce bel amendement... *(Sourires sur divers bancs.)* Mais je pense que nous voulons tous accélérer un peu les débats. Avis défavorable.

(L'amendement n° 2750, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Article 24

(L'article 24 est adopté.)

Article 25

Mme la présidente. La parole est à M. Elie Califer, pour soutenir l'amendement n° 2307.

M. Elie Califer. C'est une manière pour moi de revenir à la charge en ce qui concerne la géothermie. Il vise à ce que les Step, les stations de transfert d'énergie par pompage, soient intégrées dans cette dynamique d'accélération.

Mme Marie-Noëlle Battistel. Très bon amendement !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Défavorable ; en effet, ce que vous proposez est déjà prévu à l'article 25, selon lequel « le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif aux conditions d'installation de stations de transfert d'énergie par pompage dans les outre-mer, et plus spécifiquement à La Réunion ». Votre amendement est donc satisfait.

Mme Marie-Noëlle Battistel. Merci, madame la ministre !

(L'amendement n° 2307 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° 2342 de M. Elie Califer est défendu.

(L'amendement n° 2342, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

(L'article 25 est adopté.)

Article 26

Mme la présidente. L'amendement n° 2595 de M. Pierre Meurin est défendu.

(L'amendement n° 2595, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Grégoire de Fournas, pour soutenir l'amendement n° 562.

M. Grégoire de Fournas. Il nous semble essentiel que le rapport mesurant l'impact de l'agrivoltaïsme, qui doit être remis dans un délai de trois ans par le Gouvernement au Parlement, s'intéresse en particulier aux conséquences de son développement sur notre souveraineté alimentaire. Ce n'est que récemment que vous avez commencé à vous pencher sur ce sujet, qui nous préoccupe depuis plus longtemps que vous. Nous vous demandons donc de voter cet amendement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

(L'amendement n° 562, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Emeric Salmon, pour soutenir l'amendement n° 1978.

M. Emeric Salmon. Il vise à préciser que ce rapport doit aussi mesurer les conséquences du développement de l'agrivoltaïsme « sur la santé animale et les populations avoisinant ces installations ». Il est essentiel d'y ajouter des indicateurs concernant la santé, qu'elle soit animale ou humaine. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

(L'amendement n° 1978, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

(L'article 26 est adopté.)

Article 27

(L'article 27 est adopté.)

Article 28

(L'article 28 est adopté.)

Après l'article 28

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback, pour soutenir l'amendement n° 2974 portant article additionnel après l'article 28.

Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback. Il vise à encourager la Commission de régulation de l'énergie à évaluer la performance de ses appels d'offres et leur efficacité en matière de déploiement de projets d'énergies renouvelables. En effet, chacun le sait, le contenu des cahiers des charges des appels d'offres est souvent très strict, très rigide, voire inadapté à des projets d'envergure qui sont pourtant nécessaires si nous voulons atteindre nos objectifs.

Dans de nombreux cas, cela a pour conséquence d'alourdir les procédures pour les porteurs de projets, et parfois même d'empêcher que des réponses cohérentes soient apportées. L'objectif étant au contraire de recevoir un large éventail de réponses pour choisir les plus pertinentes, il convient d'entamer des réflexions concernant le contenu même de ces cahiers des charges, afin de créer un cadre plus souple; le rapport annuel demandé par le présent amendement pourrait ainsi permettre de lancer une telle dynamique, toujours dans un but de simplification.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Demande de retrait, car satisfait.

(L'amendement n° 2974, ayant reçu un avis défavorable du Gouvernement, est retiré.)

Mme la présidente. Les amendements n° 1511 et 3001 de M. Pierre Meurin sont défendus.

(Les amendements n° 1511 et 3001, repoussés par la commission et le Gouvernement, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements, n° 3006 et 2394, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 3006 de M. Charles Fournier est défendu.

La parole est à M. Maxime Laisney, pour soutenir l'amendement n° 2394.

M. Maxime Laisney. Nous demandons au Gouvernement de remettre au Parlement un rapport sur la manière d'atteindre 100 % d'énergies renouvelables, c'est-à-dire de se passer des énergies fossiles et du nucléaire, à l'horizon 2050 ou 2060, comme le prévoient trois scénarios de RTE. L'amendement n° 1691, que nous avons adopté un peu plus tôt dans la journée, prévoit un tel scénario pour les outre-mer. Pourquoi pas pour l'Hexagone ? *(Mmes Caroline Fiat et Clémence Guetté applaudissent.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Demande de retrait, sinon avis défavorable pour l'amendement n° 3006; avis défavorable pour l'amendement n° 2394.

(Les amendements n° 3006 et 2394, repoussés par le Gouvernement, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Clémence Guetté, pour soutenir l'amendement n° 2579.

Mme Clémence Guetté. Comme nous avons vraiment fait le tri dans nos demandes de rapport,...

M. Éric Bothorel, rapporteur. Ça ne se voit pas !

Mme Clémence Guetté. ...il ne se passera pas la même chose ce soir qu'à la fin de l'examen de ce texte en commission.

M. Éric Bothorel, rapporteur. Ah !

Mme Clémence Guetté. Nous en avons quand même gardé quelques-uns qui nous paraissent importants – un tout petit nombre, comme vous allez le voir. Celui-ci pourrait nous permettre de faire un état des lieux des aides qui existent déjà pour soutenir les filières industrielles d'énergies renouvelables. À plusieurs reprises au cours de nos débats, nous avons insisté sur le retard pris dans le développement de ces industries, et vous nous avez fait part de votre inquiétude concernant les différentes filières.

M. Sylvain Maillard. C'est vrai !

Mme Clémence Guetté. C'est pourquoi nous proposons de recenser les aides en faveur de certaines industries et certains segments stratégiques pour développer nos énergies renouvelables et les protéger de la concurrence internationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)*

(À vingt-deux heures vingt, Mme Caroline Fiat remplace Mme Élodie Jacquier-Laforge au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE MME CAROLINE FIAT

vice- présidente

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Madame Guetté, vous avez changé de stratégie : vos demandes de rapports arrivent à mi-parcours de l'examen du texte et plus seulement à la fin... Nous avons d'ailleurs adopté un merveilleux amendement, n° 2403, sur la publication d'une base de données stratégique.

Mme Clémence Guetté. Ce n'est pas un rapport ! Ce n'est pas pareil !

M. Éric Bothorel, rapporteur. Eh bien, ça y ressemble comme deux gouttes d'eau !

Mme Clémence Guetté. Mais non !

M. Éric Bothorel, rapporteur. Écoutez, on ne peut pas gagner à chaque fois, d'autant qu'il existe déjà un rapport comparant la structuration de la filière de la transition énergétique dans plusieurs pays européens, publié par le Centre de recherches internationales de Sciences Po Paris, pour ne parler que de celui-là. Demande de retrait, sinon avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis. Je vous renvoie à de nombreux travaux du plan France 2030, qui répondent assez largement à vos préoccupations.

(L'amendement n° 2579 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Stéphane Delautrette, pour soutenir l'amendement n° 2990.

M. Stéphane Delautrette. Pour ma part, je le trouvais plutôt bien, ce rapport demandé par Mme Guetté.

M. Sylvain Maillard. Il existe déjà !

M. Stéphane Delautrette. Justement, je vous propose de le compléter en y adjoignant l'évaluation de la pertinence de chaque technologie au regard de son bilan carbone, selon la méthode de l'Agence de la transition écologique, l'Ademe. Cela permettrait à la fois d'évaluer chacune des technologies et de voir les financements mobilisables pour chacune de ces filières. *(Mme Ségolène Amiot et M. Maxime Laisney applaudissent.)*

(L'amendement n° 2990, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Charles Fournier, pour soutenir l'amendement n° 776.

M. Charles Fournier. Cette demande de rapport est une tentative de se projeter dans l'innovation concernant les énergies renouvelables. Le risque serait de regarder les

énergies renouvelables comme appartenant au passé, les petits réacteurs nucléaires disséminés dans les territoires représentant l'avenir.

Selon nous, il reste beaucoup à innover dans le domaine des énergies renouvelables, qu'il s'agisse des matériaux utilisés, du recyclage, des façons de faire ou de mobiliser les sciences humaines pour créer des communautés locales d'énergie en embarquant les populations autour de la transition énergétique. Ce rapport permettrait d'évaluer les fonds nécessaires pour soutenir l'innovation spécifique dans le champ des énergies renouvelables. *(M. Maxime Laisney applaudit.)*

(L'amendement n° 776, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Dominique Potier, pour soutenir l'amendement n° 925.

M. Dominique Potier. Afin de poursuivre les dialogues passionnants que nous avons dans cet hémicycle, nous proposons que le Gouvernement rende un rapport annuel – et non pas tous les cinq ans – sur l'avancée de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et les conséquences à en tirer notamment en matière de surfaces disponibles mobilisées. *(M. Maxime Laisney applaudit.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Je vous renvoie aux chiffres clés de l'énergie qui sont publiés chaque année par le ministère. Avis défavorable.

(L'amendement n° 925 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Emeric Salmon, pour soutenir l'amendement n° 1137.

M. Emeric Salmon. Il va certainement obtenir l'unanimité. Nous assumons notre opposition à l'installation d'éoliennes alors que votre majorité y est favorable. Ce rapport dresserait un inventaire de l'état d'avancement de l'installation d'éoliennes, et établirait en particulier la comparaison entre le nombre de mégawattheures produits et le nombre de mégawattheures programmés. Pour prouver que nous avons tort, vous allez sûrement voter pour cet amendement. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Je vais m'y prendre autrement pour prouver que vous avez tort. Vous souhaitez un rapport sur les éoliennes installées, en cours d'implantation ou en démantèlement, ainsi que sur leur état de raccordement. Ces informations pourront être fournies par l'Observatoire des énergies renouvelables, créé par ce texte, par l'Observatoire de l'éolien, qui existe déjà, et par la base Open data réseaux énergies, qui est alimentée par les acteurs tels que RTE. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Toutes ces données sont déjà disponibles et accessibles au public. Avis défavorable.

M. Emeric Salmon. Elles sont désastreuses !

M. Lionel Tivoli. Catastrophiques !

(L'amendement n° 1137 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Nury, pour soutenir l'amendement n° 2353.

M. Jérôme Nury. Nous demandons un rapport pour évaluer les bénéfices et la priorité d'injection des énergies renouvelables dans le réseau de distribution, mais aussi pour mesurer les conséquences d'une déconnexion temporaire du prix de l'électricité en France du prix du marché européen.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis, d'autant que je ne comprends pas du tout en quoi les énergies renouvelables injectées sur le réseau poseraient problème en France.

M. Jérôme Nury. Le rapport le dirait !

(L'amendement n° 2353 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Nury, pour soutenir l'amendement n° 41.

M. Jérôme Nury. Proposé par notre collègue Descoeur, il vise à demander un rapport pour réévaluer le montant des garanties financières à provisionner par les exploitants d'éoliennes, en application du code de l'environnement.

(L'amendement n° 41, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° 2706 de M. Stéphane Buchou est défendu.

(L'amendement n° 2706, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Jimmy Pahun, pour soutenir l'amendement n° 2905.

M. Jimmy Pahun. Nous demandons la remise d'un rapport sur l'opportunité de créer un fonds de répartition du produit de la taxe sur les éoliennes en zone économique exclusive.

(L'amendement n° 2905, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Nury, pour soutenir l'amendement n° 210.

M. Jérôme Nury. Proposé par notre collègue Forissier, cet amendement tend à obtenir du Gouvernement un rapport sur le bilan carbone des éoliennes terrestres ou flottantes. Il s'agit de calculer tous les effets environnementaux d'une éolienne, depuis sa conception jusqu'à sa fin de vie, en faisant le compte des énergies et matériaux bruts utilisés.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Je vous renvoie à la base de données de l'Ademe, accessible sur internet, qui indique notamment que le taux d'émission de l'éolien terrestre est de 14,1 grammes équivalent CO₂ par kilowattheure, et que ce taux est de 15,6 grammes pour l'éolien en mer. Tout cela pour dire qu'il existe une base de données...

M. Jérôme Nury. Nous demandons des données objectives !

M. Éric Bothorel, rapporteur. L'Ademe ne serait pas objective ? Ah, c'est un autre débat. À ce stade de nos échanges, je préfère m'en tenir là et émettre un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis pour la même raison : ces bases de données existent.

(L'amendement n° 210 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements identiques, n°s 218 et 294, qui font l'objet d'un sous-amendement n° 3244.

Monsieur Nury, pouvez-vous présenter en même temps ces deux amendements n°s 218 et 294 ?

M. Jérôme Nury. Oui, madame la présidente, je peux présenter ces amendements proposés l'un par M. Forissier, et l'autre par Mme Bonnavard. Il s'agit de remettre chaque année au Parlement, ainsi qu'à l'ensemble des conseils régionaux et départementaux, un rapport dressant une cartographie complète des installations éoliennes sur le territoire national, ainsi qu'un bilan exhaustif de leur activité. Ce bilan comprendrait la production électrique de chaque parc, le nombre d'emplois créés dans chaque territoire pour le secteur éolien, ou encore les différents incidents liés aux installations existantes.

Mme la présidente. La parole est à M. Grégoire de Fournas, pour soutenir le sous-amendement n° 3244.

M. Grégoire de Fournas. Par le biais de ce sous-amendement, je voudrais relancer un débat que nous n'avons pas eu dans cet hémicycle, ou en tout cas qui n'a pas donné lieu à une réponse de la part de la ministre : les effets des éoliennes sur les incendies de forêt. Dans tout le département où je suis élu, très affecté par les incendies de forêt, on se demande s'il est encore opportun d'installer des éoliennes dans les zones soumises à un plan de prévention des risques d'incendies de forêts (PPRIF). À l'occasion de cette demande de rapport, j'aimerais que vous puissiez nous apporter des éléments de réponse. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

(Le sous-amendement n° 3244, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.) (Exclamations sur les bancs du groupe RN.)

(Les amendements identiques n°s 218 et 294, repoussés par la commission et le Gouvernement, ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Nury, pour soutenir l'amendement n° 952.

M. Jérôme Nury. À l'initiative de notre collègue Cordier, nous demandons un rapport analysant les incidences des éoliennes sur la santé humaine, la santé animale et la qualité des cours d'eau et des nappes phréatiques à proximité des installations.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Monsieur Nury, je vous renvoie au rapport publié en 2017 par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Demande de retrait, sinon avis défavorable.

(L'amendement n° 952, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° 1976 de M. Jorys Bovet est défendu.

(L'amendement n° 1976, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° 2411 de Mme Anne Stambach-Terrenoir est défendu.

(L'amendement n° 2411, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° 1618 de M. Sébastien Jumel est défendu.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Sagesse.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Sagesse.

(L'amendement n° 1618 est adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Christophe Bentz, pour soutenir l'amendement n° 1216.

M. Christophe Bentz. Nous demandons par cet amendement que, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remette au Parlement un rapport sur les causes réelles de l'arrêt du projet de parc éolien flottant au large de la Côte d'Opale, face au Touquet, la ville de villégiature du Président de la République. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. C'est du trolling!

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Vous n'aimez pas Le Touquet. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Avis d'autant plus défavorable que ce projet a été arrêté avant 2012.

(L'amendement n° 1216 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° 1562 de M. Sébastien Jumel est défendu.

(L'amendement n° 1562, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Les amendements n°s 1409 de Mme Yaël Menache et 1049 de Mme Isabelle Valentin, pouvant être soumis à une discussion commune, sont défendus.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Je renvoie au rapport de l'Ademe sur le sujet. Avis défavorable.

(Les amendements n°s 1409 et 1049, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. L'amendement n° 1145 de M. Pierre Meurin est défendu.

(L'amendement n° 1145, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Sur l'amendement n° 2975, je suis saisie par le groupe Horizons et apparentés d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Grégoire de Fournas, pour soutenir l'amendement n° 2669.

M. Grégoire de Fournas. Madame la ministre, vous nous avez expliqué que les éoliennes seraient bridées si elles causaient trop de nuisances sonores, ce qui veut dire que des machines déjà pas très puissantes vont être encore plus limitées dans leur capacité. Il nous semble donc important d'avoir un rapport sur les installations effectivement concernées.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Défavorable puisque les données demandées sont déjà publiques.

(L'amendement n° 2669 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Nury, pour soutenir l'amendement n° 1950.

M. Jérôme Nury. C'est une demande de rapport de notre collègue Annie Genevard sur l'implantation d'éoliennes en Suisse, notamment au regard de la convention d'Espoo. En effet, le projet Bel Coster menace les environs de Pontarlier, dans le Doubs, en raison de l'implantation de neuf éoliennes en Suisse voisine.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Je pense qu'une question écrite à Mme la ministre devrait suffire. *(Sourires et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.)* Vous le direz à Mme Genevard.

M. Jérôme Nury. Je transmettrai.

M. Éric Bothorel, rapporteur. Je compte sur vous. *(Sourires.)* Avis défavorable.

(L'amendement n° 1950, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Nury, pour soutenir l'amendement n° 388.

M. Jérôme Nury. Notre collègue Marie-Christine Dalloz soulevant dans cet amendement la même question que Mme Genevard, je lui transmettrai la même réponse. (*Sourires.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Économisons les arbres : nos collègues pourront même placer leur courrier dans une seule enveloppe. (*Sourires.*)

(*L'amendement n° 388, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Sur l'amendement n° 1782, je suis saisie par le groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

L'amendement n° 2631 de Mme Michèle Martinez est défendu.

(*L'amendement n° 2631, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. L'amendement n° 3007 de M. Pierre Meurin est défendu.

(*L'amendement n° 3007, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. L'amendement n° 2264 de M. Aurélien Lopez-Liguori est défendu.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Avis défavorable. S'agissant de l'éolien en mer, il ne faut pas oublier – je le rappelle parce que ce n'est pas très connu – que les travaux donnent vraiment lieu à des études et les bases de données qui en sont issues se trouvent au Muséum national d'histoire naturelle. J'invite à se rendre sur le site de celui-ci pour y découvrir tous les jeux de données ainsi rendus disponibles, par exemple sur la biodiversité en milieu marin. J'en profite pour envoyer un message amical à ceux qui maintiennent ce site.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Défavorable. Les données existent déjà et sont disponibles.

Mme la présidente. La parole est à M. Emeric Salmon.

M. Emeric Salmon. Monsieur le rapporteur, j'entends bien votre réponse, mais si les données existent, pourquoi ne pas les fournir sous forme d'un rapport qui nous permettrait alors d'être informés directement ?

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur.

M. Éric Bothorel, rapporteur. Nous préférons faire fonctionner les data centers plutôt que de faire imprimer du papier et de détruire la forêt. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*) Les données existent, allez les chercher.

(*L'amendement n° 2264 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. L'amendement n° 2269 de M. Aurélien Lopez-Liguori est défendu.

(*L'amendement n° 2269, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. L'amendement n° 2535 de Mme Manon Meunier est défendu.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Défavorable. Il est satisfait.

(*L'amendement n° 2535 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Stéphane Delautrette, pour soutenir l'amendement n° 2171.

M. Stéphane Delautrette. Il s'agit d'une demande de rapport gouvernemental relatif à la maturité technologique des hydroliennes maritimes et à l'opportunité technique et environnementale de les déployer sur le territoire national, rapport qui serait remis au Parlement dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la loi.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Avis défavorable, mais cet amendement me permet d'évoquer le site d'essais de l'île de Bréhat, lequel permettra de collecter des informations sur les différents acteurs qui viendront y connecter leurs hydroliennes. C'est un sujet important qui sera évoqué dans le rapport. Même si ce n'est pas tout à fait la même technologie, je rappelle qu'on a adopté à l'article 16 *octies* A la remise d'un rapport sur les hydroliennes fluviales.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Les hydroliennes constitueront un petit sujet dans la grande PPE à venir.

M. Éric Bothorel, rapporteur. Voilà !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. L'amendement sera donc satisfait dans six mois.

(*L'amendement n° 2171 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Clémence Guetté, pour soutenir l'amendement n° 2515.

Mme Clémence Guetté. Je défends un amendement de notre collègue Ratenon qui demande un rapport pour évaluer et valoriser le potentiel hydroélectrique de La Réunion. Il souligne dans son exposé sommaire que la part des énergies renouvelables a baissé à La Réunion et que les énergies fossiles représentent toujours 71,8 % de la production électrique de l'île.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. La PPE de La Réunion est en cours d'achèvement; elle prévoit la valorisation de son potentiel hydraulique pour parvenir à un mix électrique quasiment décarboné. L'avis est donc défavorable puisque l'amendement est satisfait. C'est très récent!

(L'amendement n° 2515 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Dominique Potier, pour soutenir l'amendement n° 1782.

M. Dominique Potier. Plus qu'une demande de rapport, c'est le lancement d'un programme déjà esquissé dans un autre article. Nous proposons de mobiliser toute la ressource de Voies navigables de France – VNF : 6 700 kilomètres du réseau fluvial français et 44 000 hectares du domaine public fluvial au service du développement des énergies renouvelables. Il nous semble que c'est une des principales contributions du groupe Socialistes à ce projet de loi, avec la mobilisation des parcs d'activité sous la forme de sociétés d'économie mixte. Près de 100 000 hectares artificialisés, à bénéfice public, pourraient ainsi être mobilisés sans entamer en rien nos réserves naturelles forestières ou agricoles.

Ce processus sera utile lorsqu'il s'agira de rehausser des ouvrages – je pense aux cinquante réserves artificielles –, de réparer et de mettre à niveau tous les équipements en matière de biodiversité ou encore de boucher les fuites. Ce seront près de 1 milliard de travaux qui apporteront un triple bénéfice: le premier sera de disposer de réservoirs d'eau mobiles dans les périodes critiques de sécheresse à l'échelle nationale; le deuxième sera d'augmenter la navigabilité, soit une forme de décarbonation dans notre logistique; le troisième sera de produire de l'énergie sous des formes diverses, qu'il s'agisse bien sûr de l'hydroélectricité, mais également des hydroliennes, de la géothermie alluviale, déjà prometteuse sur la Seine, et bien sûr du photovoltaïque en ligne bifacial, des éoliennes, etc.

Il y a donc là un gros potentiel qu'il faut évaluer pour le mobiliser et c'est le sens de cet amendement. Nous pensons que les ressources de l'AFIT France, l'Agence de financement des infrastructures de transport de France, qui sont orientées vers la logistique, ne conviennent pas à la rénovation des voies navigables. Nous avons donc suggéré que la France sollicite des fonds européens dans le cadre du Green Deal et mobilise les ressources de la Caisse des dépôts et consignations – laquelle a donné des signes favorables.

L'amendement décrit le processus permettant une évaluation des ressources, préalable à une mobilisation et à un rendez-vous annuel, en partenariat avec les collectivités concernées. Nos modèles, c'est le Rhin sur lequel EDF assure des régulations internationales et de la production d'énergie, ainsi que la Compagnie nationale du Rhône qui, avec Engie – en l'occurrence un partenaire privé – et la Banque des territoires, a décuplé les capacités de production énergétique. Nous voulons que ces modèles soient imités par l'ensemble du réseau fluvial.

Je tiens à préciser que cet amendement a été bâti en concertation avec le ministre des transports, avec VNF et avec la Banque des territoires, et qu'il a partout, y compris chez les partenaires privés, suscité beaucoup d'intérêt. Il me semble qu'il y a là une belle aventure industrielle et d'aménagement du territoire à vivre. *(Mme Marie-Noëlle Battistel applaudit.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Vous avez bien fait, monsieur Potier, de préparer cet amendement avec le ministre des transports. Ce sera un avis favorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Favorable.

M. Bruno Millienne. Qu'est-ce qu'on lâche aux socialistes! *(Sourires.)*

M. Sylvain Maillard. Si M. Potier ne vote pas le projet de loi, c'est à n'y rien comprendre!

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 1782.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	73
Nombre de suffrages exprimés	73
Majorité absolue	37
Pour l'adoption	71
contre	2

(L'amendement n° 1782 est adopté.)

(À vingt-deux heures quinze, Mme Élodie Jacquier-Laforge remplace Mme Caroline Fiat au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENTE DE MME ÉLODIE JACQUIER-LAFORGE

vice- présidente

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements, n°s 1130 et 2517, pouvant être soumis à une discussion commune.

La parole est à M. Emeric Salmon, pour soutenir l'amendement n° 1130.

M. Emeric Salmon. Je suis aujourd'hui député de la Haute-Saône mais, par le passé, j'ai été conseiller général de Bretagne et participé à ce titre à de nombreuses réunions avec les marins pêcheurs de la baie de Saint-Brieuc qui présentaient une solution énergétique alternative: l'énergie houlomotrice. Cet amendement propose que soit remis par le Gouvernement un rapport sur les possibilités de développer l'énergie houlomotrice en recherchant les sites adaptés. J'espère, monsieur le rapporteur, madame la ministre, que vous donnerez cette fois-ci un avis favorable à cette demande de rapport.

Mme la présidente. L'amendement n° 2517 de M. Jean-Hugues Ratenon est défendu.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur ces deux amendements?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Monsieur Salmon, en souvenir de nos passes d'armes – toujours respectueuses – en Bretagne, je vous signale que l'article 16 *sexdecies*, introduit en commission, tend à satisfaire votre demande. Je vous invite donc à retirer l'amendement; à défaut, avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Emeric Salmon.

M. Emeric Salmon. En souvenir de nos passes d'armes, je retire l'amendement n° 1130.

(L'amendement n° 1130 est retiré.)

Mme la présidente. Je vais maintenant mettre aux voix l'amendement n° 2517.

Mme Clémence Guetté. M. le rapporteur et Mme la ministre n'ont pas donné leur avis sur cet amendement !

Mme la présidente. Si : il s'agissait d'une discussion commune avec l'amendement n° 1130.

(L'amendement n° 2517 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Dominique Potier, pour soutenir l'amendement n° 945.

M. Dominique Potier. C'est notre jour de chance : peut-être continuerons-nous d'en avoir en cette fin d'examen ? *(Sourires)*

Le potentiel de l'énergie osmotique dans les estuaires a été souligné ce matin par notre collègue Jean-Luc Fugit – l'amendement qu'il avait déposé sur ce sujet a d'ailleurs été adopté. Pour ma part, je propose que nous explorions cette nouvelle technologie permettant de produire de l'énergie dans le cadre d'un rapport qui serait remis au Parlement.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Monsieur Potier, tout a une fin. L'avis est défavorable. *(Sourires.)*

(L'amendement n° 945, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° 2363 de Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho est défendu.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy.

M. Jean-Philippe Tanguy. Je sais que nous avons dit que l'amendement était défendu, mais j'aimerais savoir pourquoi le Gouvernement et le rapporteur s'opposent par principe à ce que nous fassions le point sur l'énergie osmotique, car les chiffres qui ont été indiqués – d'ailleurs par M. Fugit et non par nous-mêmes – ne sont pas négligeables. C'est une question ouverte et non polémique : pourquoi vous êtes-vous contentés de dire « avis défavorable » ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Tout est dans la PPE, mais si vous l'avez lue, vous le savez. L'amendement étant satisfait, l'avis est défavorable. *(Exclamations sur les bancs du groupe RN.)*

(L'amendement n° 2363 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Les amendements n° 2516 de M. Perceval Gaillard, 2605 de M. Frank Giletti et 2577 de M. Jean-Hugues Ratenon sont défendus.

(Les amendements n° 2516, 2605 et 2577, repoussés par la commission et le Gouvernement, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. La parole est à M. Tematai Le Gayic, pour soutenir l'amendement n° 1525.

M. Tematai Le Gayic. Il vise à obtenir un rapport sur l'impact de l'implantation de sites d'énergie thermique des mers en Polynésie, territoire qui, comme vous le savez peut-être, est précurseur en matière de SWAC, le *Sea Water Air Conditioning*, c'est-à-dire un système de climatisation fonctionnant grâce aux eaux des mers profondes. Le principe de l'énergie thermique des mers consiste en effet à produire de l'électricité par la friction des eaux profondes avec des eaux tempérées.

Je profite de ma dernière intervention sur ce texte pour, au nom du groupe GDR-NUPES, vous souhaiter à toutes et tous, aux présents comme aux absents, ainsi qu'à toutes les personnes qui travaillent à nos côtés dans cette institution, de passer de belles fêtes de Noël et du Nouvel an. *(Mmes Clémence Guetté et Laurence Maillart-Méhaignerie applaudissent.)* J'espère vous retrouver en forme pour la rentrée parlementaire de janvier, et j'aurai également une pensée pour toutes celles et ceux qui ne pourront passer ces fêtes de fin d'année dans de bonnes conditions. *(M. Charles Fournier applaudit.)*

En Polynésie, le Nouvel an est un moment particulier, car nous en fêtons un autre en novembre, étant donné que les cycles polynésiens sont de deux fois six mois, celui que nous vivons actuellement étant le cycle de l'abondance. Je vous en parle, parce qu'un parallèle est possible avec le projet de loi relatif aux énergies renouvelables qui nous occupe. Dans la philosophie polynésienne, l'année est divisée en deux parties, avec six mois d'abondance et six mois de disette. Cela ne signifie pas que nous n'avons rien en période de disette, mais que nous nous efforçons de nous restreindre, car nous savons que nos capacités de production sont moindres. De la même manière, en période d'abondance, nous pensons au cycle à venir et nous essayons de constituer des stocks en conséquence. *(M. Charles Fournier applaudit.)*

C'est un peu le même système que nous devrions adopter s'agissant de l'énergie, en ne cherchant pas à produire toujours plus, mais en anticipant notre consommation future. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC et Écolo-NUPES.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Merci pour vos mots, monsieur le député.

Votre amendement est satisfait par l'article 16 *sexdecies* introduit en commission à l'Assemblée nationale. Celui-ci a même un objet plus large, en ce qu'il prévoit la remise d'un rapport au Parlement relatif à l'ensemble des énergies marines renouvelables. Prévoir un rapport uniquement consacré à l'énergie thermique des mers me semble donc redondant.

Par ailleurs, l'Ademe finance également des installations utilisant l'énergie thermique des mers par l'intermédiaire du fonds chaleur. Ainsi, plutôt que d'obtenir un rapport, il

me paraît préférable d'inciter les porteurs de projets à s'adresser à l'Ademe, qui pourra les assister dans leurs démarches.

Nous avons tous été très sensibles à votre message, monsieur le député. À la suite de cet amendement et de ma réponse, Mme Bassire, votre collègue de La Réunion, prendra la parole, et puisque vous avez évoqué les personnes qui ne passeront pas les fêtes dans de bonnes conditions, j'aurai, si vous le permettez, une pensée pour quelqu'un qui ne sera pas avec sa famille pour Noël et le Nouvel an : il s'agit d'Olivier Dubois, qui est originaire de la Martinique. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*) Je vous remercie encore de votre message, monsieur Le Gayic.

(L'amendement n° 1525, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Nathalie Bassire, pour soutenir l'amendement n° 2309.

Mme Nathalie Bassire. Il vise à obtenir un rapport sur le potentiel de biomasse solide issu de toute la région de l'océan Indien, et particulièrement de l'Afrique du Sud, de Madagascar et de l'ensemble des îles de la Commission de l'océan Indien. Il y a là une opportunité pour La Réunion, qui importe une grande partie de l'énergie qu'elle consomme.

En effet, les ressources locales en biomasse sont insuffisantes pour répondre aux besoins des trois tranches de la centrale existant à La Réunion. Celle-ci est composée de deux unités centrales, sa puissance installée totale s'élève à 230 mégawatts, et elle produit près de la moitié de l'électricité consommée localement.

Bien sûr, notre ambition est aussi de donner la priorité à la biomasse locale, composée de bagasse, de pailles de canne, de broyats de palettes ou encore de résidus forestiers.

En somme, l'objet de cet amendement est d'étudier les possibles recours à la biomasse solide – bois, pellets, déchets verts – dans la région de l'océan Indien, en ayant à l'esprit qu'actuellement La Réunion importe principalement ce type de ressources du Canada. L'ambition est de contribuer à rendre la PPE de l'île réellement autonome et presque totalement décarbonée.

(L'amendement n° 2309, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Castellani, pour soutenir les amendements n°s 1648 rectifié et 1662 rectifié, qui peuvent faire l'objet d'une présentation groupée.

M. Michel Castellani. Ces deux amendements de notre collègue Paul-André Colombani proposent que dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remette au Parlement des rapports évaluant l'opportunité pour la Corse de modifier le type de combustibles permettant aux centrales produisant de l'électricité dans l'île de fonctionner. Il faut en effet savoir que cette question est en suspens depuis des années et qu'il conviendra de trancher un jour. Par exemple, nous ne savons pas quel carburant permettra à la centrale du Ricanto de tourner.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur ces deux amendements ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Il est défavorable sur l'amendement n° 1648 rectifié et de sagesse sur le n° 1662.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. L'avis est également défavorable sur l'amendement n° 1648 et de sagesse sur le n° 1662.

(L'amendement n° 1648 rectifié n'est pas adopté.)

(L'amendement n° 1662 rectifié est adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de trois amendements identiques, n°s 1476, 1711 et 2619.

La parole est à Mme Nathalie Bassire, pour soutenir l'amendement n° 1476.

Mme Nathalie Bassire. Il s'agit d'une demande de rapport sur l'évaluation du potentiel d'utilisation des biocarburants et des bioliquides dans les départements et régions d'outre-mer, dans l'optique d'accélérer la transition énergétique dans ces territoires.

Mme la présidente. L'amendement n° 1711 de M. Johnny Hajjar est défendu.

La parole est à Mme Clara Chassaniol, pour soutenir l'amendement n° 2619.

Mme Clara Chassaniol. La hausse des prix des produits pétroliers provoquée par la crise énergétique, la nécessité de garantir la sécurité des approvisionnements ainsi que les enjeux liés au changement climatique imposent une accélération de la transition énergétique, particulièrement dans les outre-mer. À cet égard, le verdissement du mix énergétique pour la production d'électricité, mais aussi pour le secteur du transport, qui consomme à lui seul près des deux tiers de l'énergie primaire, nécessite un recours plus soutenu aux énergies renouvelables.

À l'instar du solaire et de l'éolien, le recours à la biomasse solide et liquide constitue un impératif, afin d'engager une transition énergétique réussie sans mettre en péril les capacités techniques des réseaux électriques insulaires. Cet amendement vise ainsi à évaluer dans un rapport les enjeux économiques, sociaux et environnementaux liés à l'utilisation des bioliquides et des biocarburants produits localement ou importés dans les outre-mer. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Il est vingt-trois heures et, comme dirait Céline Dion, encore une heure ! (*Sourires.*) Ce sera trois avis favorables !

(Les amendements identiques n°s 1476, 1711 et 2619, acceptés par le Gouvernement, sont adoptés.)

Mme la présidente. L'amendement n° 1324 de Mme Anaïs Sabatini est défendu.

(L'amendement n° 1324, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° 1911 de M. Jordan Guitton est défendu.

(L'amendement n° 1911, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° 1567 de M. Nicolas Meizonnet est défendu.

(L'amendement n° 1567, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° 1147 de M. Pierre Meurin est défendu.

(L'amendement n° 1147, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Nury, pour soutenir l'amendement n° 1333.

M. Jérôme Nury. Cet amendement de notre collègue Viry prévoit la remise au Parlement d'un rapport sur le développement et l'impact de la géothermie de surface. *(Mme Clémence Guetté applaudit.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Je vous renvoie au rapport du haut-commissariat au plan publié en octobre 2022, qui établit un plan d'action pour développer à grande échelle la géothermie de surface. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Et au plan national qui sera bientôt publié par le Gouvernement. Avis défavorable.

(L'amendement n° 1333 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Emeric Salmon, pour soutenir l'amendement n° 1259.

M. Emeric Salmon. Il prévoit la remise d'un rapport sur la géothermie dans les zones à fort potentiel, notamment les zones volcaniques, comme celle de Bouillante, en Guadeloupe, où est située une usine de production d'électricité géothermique. Un rapport permettrait d'étudier les possibilités de développement de cette technologie.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. L'article 24 prévoit déjà un rapport sur le sujet pour les zones non interconnectées. D'autres arguments peuvent motiver un avis défavorable.

(L'amendement n° 1259, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° 962 de M. Patrick Hetzel est défendu.

(L'amendement n° 962, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° 557 de Mme Mathilde Paris est défendu.

(L'amendement n° 557, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° 613 de M. Frédéric Falcon est défendu.

(L'amendement n° 613, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Castellani, pour soutenir l'amendement n° 290.

M. Michel Castellani. Il propose d'insérer un article ainsi rédigé : « Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les délais des instructions des dossiers relatifs à la géothermie et les mesures à prendre pour accélérer sa production et sa place dans le mix énergétique. »

Il vise à ouvrir un débat autour de la nécessité de prendre des mesures concrètes pour permettre d'accélérer le recours à la géothermie.

(L'amendement n° 290, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Emeric Salmon, pour soutenir les amendements n°s 2616 et 2628, qui peuvent faire l'objet d'une présentation groupée.

M. Emeric Salmon. Ce sont des amendements d'appel sur l'hydrogène vert. Ils prévoient la remise d'un rapport : l'amendement n° 2616 sur la programmation de la construction de centrales électriques fonctionnant à l'hydrogène vert et l'amendement n° 2628 sur la stratégie de déploiement sur le territoire de l'hydrogène vert. L'objectif est de demander au Gouvernement de définir une stratégie à court, moyen et long terme sur le développement de l'hydrogène vert.

(Les amendements n°s 2616 et 2628, repoussés par la commission et le Gouvernement, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. La parole est à M. Luc Lamirault, pour soutenir l'amendement n° 2975.

M. Luc Lamirault. Plus qu'un rapport, cet amendement demande au Gouvernement de mettre en place une plateforme, régulièrement mise à jour, recensant les différentes technologies et innovations en matière d'énergies renouvelables que nous souhaitons voir fonctionner dans notre pays.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 2975.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	59
Nombre de suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28
Pour l'adoption	15
contre	40

(L'amendement n° 2975 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Nury, pour soutenir l'amendement n° 1077.

M. Jérôme Nury. Cet amendement est proposé par notre collègue Francis Dubois, qui est très investi dans la petite hydroélectricité. Il prévoit la remise d'un rapport sur les possibilités de stockage d'énergies renouvelables sous forme d'hydroélectricité par les stations de transfert d'énergie par pompage et sur les dispositifs de soutien au développement de telles solutions afin de mesurer le potentiel hydroélectrique français.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy.

M. Jean-Philippe Tanguy. C'est dommage. Les auditions que nous menons dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire sur la perte de souveraineté énergétique de la France ont démontré à plusieurs reprises l'incurie de l'exploitation de notre potentiel hydroélectrique, qui explique le grave retard pris dans son développement pour respecter l'accord de Paris et nos engagements climatiques antérieurs et engager une transition énergétique respectueuse à la fois du climat et du portefeuille des Français. L'hydroélectricité est la seule énergie renouvelable qui soit aujourd'hui stockable et qui permette de stocker les autres énergies.

M. Jean-Bernard Lévy, que nous avons auditionné hier, nous a informés que des projets dormaient dans les placards depuis quarante ans. La France n'a pas fait le point sur son potentiel hydroélectrique depuis quarante ans ! Madame la ministre, c'est une information que je trouve plutôt intéressante. Il nous a par ailleurs confirmé que l'absence de gestion de la concession des barrages perdure depuis vingt ans. Les gouvernements successifs n'ont pris aucune décision et n'ont donc pas fait les investissements nécessaires, notamment pour améliorer le rendement des turbines. Je rappelle que le site de fabrication de turbines d'Alstom situé à Grenoble a été vendu à General Electric, avec le succès que l'on sait.

La commission d'enquête nous a permis d'obtenir des informations très importantes, qui militent en faveur de la demande de nos collègues Les Républicains de faire le point sur le potentiel de la filière hydroélectrique en France et d'évaluer la contribution qui pourrait être la sienne au succès de la transition énergétique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

(*L'amendement n° 1077 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Nury, pour soutenir l'amendement n° 739.

M. Jérôme Nury. Il prévoit la remise d'un rapport sur l'optimisation des infrastructures d'hydroélectricité existantes en cas de renouvellement des concessions à EDF.

(*L'amendement n° 739, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Les amendements n°s 50 et 321 de M. Fabien Di Filippo sont défendus.

(*Les amendements n°s 50 et 321, repoussés par la commission et le Gouvernement, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Delphine Lingemann, pour soutenir l'amendement n° 1385.

Mme Delphine Lingemann. Le parc immobilier universitaire représente à lui seul près de 20 % du patrimoine immobilier de l'État. À ce jour, selon la Cour des comptes, seul un quart des soixante-quatorze universités françaises ont planifié une stratégie énergétique des bâtiments. Cet amendement propose la remise par le Gouvernement d'un rapport sur les impacts et l'avancée des travaux de rénovation énergétique, assorti d'un bilan des équipements producteurs d'énergie renouvelable installés dans les établissements français d'enseignement supérieur. La remise d'un tel rapport permettrait de faire un état des lieux et d'encourager nos universités à s'engager dans cette démarche.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Castellani.

M. Michel Castellani. À la lumière de mon expérience d'adjoint au maire de Bastia chargé de l'urbanisme et des travaux, je mesure l'intérêt de cet amendement. Lors de mon élection, je m'étais promis d'installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux. Au bout de trois ans d'efforts, savez-vous combien j'en avais placé ? Zéro ! Je me suis en effet heurté à l'architecte des bâtiments de France, qui m'a opposé la protection des magnifiques toits en ardoise de Bastia. À la fin de mon mandat, nos rapports étaient assez tendus et je lui ai répondu qu'en cas de troisième choc pétrolier, nos enfants n'auraient plus qu'à déguster les ardoises sur les toits.

Tout cela pour vous dire qu'il est nécessaire d'avancer dans le domaine de la réglementation afin de faciliter l'installation de tels panneaux, au moins sur les bâtiments publics.

Mme la présidente. La parole est à Mme Delphine Lingemann.

Mme Delphine Lingemann. Les plans de sobriété énergétique dans les universités obligent actuellement des enseignants et d'autres personnels à rentrer chez eux pour travailler et des étudiants à mettre des vestes pendant les cours car il fait trop froid. Dans ces conditions, prévoir la remise d'un simple rapport ne me paraît pas trop demander. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – Mme Lisa Belluco applaudit également.*)

(*L'amendement n° 1385 est adopté.*) (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Dem.*)

Mme la présidente. Sur les amendements n°s 1213 et 556, je suis saisie par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Elie Califer, pour soutenir l'amendement n° 1838.

M. Elie Califer. M. Leseul demande que dans les trois mois à compter de la promulgation du présent texte, le Gouvernement remette au Parlement un rapport relatif à la création

d'un dispositif visant à consacrer 1 % du coût de tout nouveau bâtiment public au financement de solutions solaires innovantes directement intégrées au bâti. Cela fonctionnerait comme le 1 % artistique instauré en 1951.

(L'amendement n° 1838, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Nury, pour soutenir l'amendement n° 322.

M. Jérôme Nury. M. Di Filippo, très attaché à l'innovation en matière d'énergie photovoltaïque, souhaiterait la production d'un rapport relatif aux modalités et aux bénéfices d'une solarisation des façades, garde-corps et balustrades des bâtiments en cas de rénovation.

(L'amendement n° 322, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Johnny Hajjar, pour soutenir l'amendement n° 1281.

M. Johnny Hajjar. J'en viens de nouveau aux outre-mer non interconnectés, c'est-à-dire non connectés au réseau électrique continental à cause de contraintes naturelles majeures – notamment d'insularité et d'exiguïté du territoire –, qui entraînent des surcoûts permanents, insupportables dans de nombreux domaines.

Outre qu'il faut accélérer la production d'énergies renouvelables dans ces territoires, ceux-ci disposent d'un potentiel énorme en la matière, notamment au niveau solaire. Nous devons donc aider et accompagner les investisseurs potentiels en assumant les surcoûts liés aux contraintes naturelles.

Un rapport permettrait de mesurer l'intérêt d'instaurer un dispositif de prêt à taux zéro pour financer les travaux d'installation de panneaux solaires dans les zones non interconnectées des outre-mer.

J'en profite pour vous souhaiter, à la suite de mes collègues, de bonnes fêtes de fin d'année, avec beaucoup d'amour et de paix. Je pense particulièrement à ceux qui souffrent, n'ont pas les moyens de passer de bonnes fêtes, sont malades, otages – notamment Olivier Dubois, qu'a évoqué M. le rapporteur. Nous ne sommes que de passage sur cette terre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Bruno Millienne applaudit également.)*

(L'amendement n° 1281, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Nury, pour soutenir l'amendement n° 621.

M. Jérôme Nury. Fabrice Brun a constaté la multiplicité des dispositifs d'aide au photovoltaïque, tant de la part de l'État que des collectivités territoriales – une chatte n'y retrouverait pas ses petits, dirait-on en Ardèche. Il demande donc un rapport afin d'y voir plus clair.

(L'amendement n° 621, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy, pour soutenir l'amendement n° 1213.

M. Jean-Philippe Tanguy. Défendu! (« Ah! » et applaudissements sur les bancs du groupe RE.)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Guillaume Kasbarian, *président de la commission des affaires économiques.* Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

Mme Agnès Pannier-Runacher, *ministre.* Avis défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 1213.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	59
Nombre de suffrages exprimés	58
Majorité absolue	30
Pour l'adoption	10
contre	48

(L'amendement n° 1213 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Sur l'amendement n° 1534, je suis saisie par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Les amendements n°s 1621 de M. Stéphane Viry et 1781 de M. Vincent Rolland sont défendus.

(Les amendements n°s 1621 et 1781, repoussés par la commission et le Gouvernement, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy, pour soutenir l'amendement n° 556.

M. Jean-Philippe Tanguy. Les travaux de la commission d'enquête visant à établir les raisons de la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France sont, je le répète, intéressants pour nourrir ce projet de loi et la PPE, qui est si formidable que nous allons devoir la refondre.

Durant les auditions, de manière récurrente, l'idée revient que la consolidation de la filière d'approvisionnement en minerais n'a jamais vraiment été envisagée par la France. Cette demande de rapport vise à faire le point en la matière, afin de prendre les mesures qui s'imposent pour rétablir notre souveraineté dans tous les domaines. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Éric Bothorel, *rapporteur.* Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

Mme Agnès Pannier-Runacher, *ministre.* Défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 556.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	59
Nombre de suffrages exprimés	58
Majorité absolue	30
Pour l'adoption	10
contre	48

(L'amendement n° 556 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° 1829 de M. Jordan Guitton est défendu.

(L'amendement n° 1829, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Sur l'amendement n° 742, je suis saisie par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

L'amendement n° 1895 de M. Jordan Guitton est défendu.

(L'amendement n° 1895, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy, pour soutenir l'amendement n° 1534.

M. Jean-Philippe Tanguy. Je vous propose d'étudier les formidables ressources de la cogénération nucléaire pour la production de chaleur urbaine et industrielle.

M. Charles Fournier. Ça, c'est de l'énergie renouvelable !

Mme Laurence Maillart-Méhaignerie. Un peu loin du sujet...

M. Jean-Philippe Tanguy. Leur potentiel est phénoménal, et elles constitueraient une importante force d'appoint dans la transition énergétique, à un coût extrêmement abordable, puisque celui des réacteurs nucléaires est amorti.

Je précise, au risque de me répéter, que la commission d'enquête a auditionné différents responsables du CEA – Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives –, d'anciens responsables d'EDF et d'Engie. Tous confirment le potentiel très important de la cogénération nucléaire. À titre d'exemple, la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine pourrait presque chauffer l'entièreté de la ville de Paris, sans aucune émission de gaz à effet de serre supplémentaire.

M. Jocelyn Dessigny. Ça paraît très intéressant !

M. Jean-Philippe Tanguy. Ces technologies sont déjà déployées dans les centrales d'Europe de l'Est avec beaucoup de succès. Elles le sont également en France pour des projets industriels, autour de la centrale de Gravelines, par exemple, mais à petite échelle, malheureusement. Nous pourrions les déployer bien plus largement, par exemple pour réindustrialiser la France.

Nous avons auditionné tout à l'heure le haut-commissaire à l'énergie atomique. Certaines industries veulent développer leur propre réacteur nucléaire pour fournir de l'électricité et de la chaleur à usage industriel. Il serait beaucoup plus raisonnable qu'elles aient accès à la chaleur industrielle résiduelle des réacteurs nucléaires existants plutôt que de

les laisser développer leurs propres réacteurs, pour des raisons évidentes de sûreté. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Monsieur Tanguy, ce texte concerne les énergies renouvelables. Je vous propose de déposer cette même demande de rapport à l'occasion de l'examen du projet de loi relatif à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité des sites nucléaires existants et au fonctionnement des installations existantes.

Mme la présidente. La parole est à M. le président de la commission des affaires économiques.

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Je voudrais faire un point sur le grand nombre de demandes de rapports au Gouvernement – situation fréquente à la fin de l'examen d'un texte. Tout à l'heure, Mme Batho et moi-même nous interrogeons sur la pertinence de ces demandes, alors que nous disposons sur ces sujets d'outils parlementaires de contrôle – les travaux des commissions et des missions d'information, par exemple. Monsieur Tanguy, vous êtes membre d'une commission d'enquête qui, comme vous l'avez indiqué, interrogera pendant six mois une multitude d'experts, de responsables politiques et d'énergéticiens.

Mme Clémence Guetté. Nous n'avons droit qu'à une commission d'enquête par an !

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. À l'issue de cette période, vous rédigerez un rapport. Votre groupe pourra y contribuer et pousser ses idées, en les y annexant. En tant que parlementaires, nous avons la main !

M. Sylvain Maillard. Pour cela, il faudrait que M. Tanguy veuille travailler !

M. Jocelyn Dessigny. C'est vraiment petit !

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. J'ai donc du mal à comprendre l'intérêt de ces demandes de rapports au Gouvernement, qui reviennent à nous dessaisir de nos outils parlementaires.

M. Jocelyn Dessigny. On n'a jamais trop d'informations !

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Ayons confiance en nous-mêmes et en notre capacité à produire des rapports plutôt que de demander au Gouvernement de mener le travail à notre place – vous le faites manifestement très bien dans la commission d'enquête.

M. Jocelyn Dessigny. Qu'est-ce qui vous gêne dans ces rapports ?

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. J'ai tendance à douter de l'utilité de ces demandes à rallonge. Il faudrait d'ailleurs compter le nombre de rapports effectivement remis par le Gouvernement...

M. Sébastien Rome. Très peu !

M. Guillaume Kasbarian, *président de la commission des affaires économiques*. Voilà! Il serait également intéressant de compter le nombre de parlementaires qui les lisent réellement. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

M. Jocelyn Dessigny. C'est petit!

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement?

Mme Agnès Pannier-Runacher, *ministre*. Défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Antoine Armand.

M. Antoine Armand. Au-delà des arguments soulevés par le président de la commission des affaires économiques, auxquels je souscris, je trouve dommage qu'alors que nous participons ensemble à des travaux importants sur les opportunités qui s'offrent à nous en matière scientifique, M. Tanguy demande au Gouvernement un rapport que nous sommes en train de produire. C'est un comble d'accuser le Gouvernement de ne pas se montrer responsable, alors qu'il s'agit d'une compétence du Parlement! Voilà pour la méthode.

Sur le fond, monsieur Tanguy, vous étiez comme moi présent aux auditions et savez que les opportunités en matière de cogénération sont étudiées, que le CEA s'en est emparé et qu'elles ont même donné lieu à un contrat avec une entreprise qui doit implanter une centrale de cogénération dans le centre CEA de Paris-Saclay.

Non seulement nous, parlementaires, accomplissons déjà le travail que vous demandez, mais en plus, le travail de fond pour savoir s'il y a là une opportunité industrielle est techniquement mené sur le terrain par des industriels. Que demande le peuple? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE.*)

M. Jocelyn Dessigny. Des rapports!

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy.

M. Jean-Philippe Tanguy. Monsieur Kasbarian, mon groupe et moi-même ne sommes pas du tout hostiles par principe à une réflexion visant à rationaliser les demandes de rapports.

Monsieur le rapporteur, retirer cet amendement ne me pose aucun problème si vous jugez intéressant qu'il soit déposé de nouveau dans le cadre du projet de loi sur le nucléaire.

Monsieur Armand, le CEA répète la même chose depuis quarante ans. Je ne vois pas pourquoi vous vous énervez. Les petits programmes de recherche actuels ne sont pas du tout à la mesure de l'enjeu, puisque le potentiel de chaleur disponible est de plusieurs dizaines de térawattheures.

Les projets du CEA, d'une échelle très modeste, ont été déterrés pour la campagne présidentielle. J'alerte simplement la représentation nationale et les services de l'État, sans aucun esprit polémique. Le sujet était dans le placard depuis des années, son importance étant sous-évaluée pour des raisons structurelles – l'existence des grands corps, entre autres.

Avec le Rassemblement national, j'essaie de remettre le sujet dans le débat public; ce n'est ni scandaleux ni polémique, et je ne comprends pas les proportions que prend ce débat! Cela fait des années que notre pays n'est

pas à la hauteur en la matière, et cela n'a rien à voir avec la perte de souveraineté énergétique, et donc avec la commission d'enquête. Ce sujet n'a jamais été étudié comme il se doit par les services de l'État, qui ont pourtant de grands corps pour ce faire. (*Protestations sur les bancs du groupe RE.*) Vous vous énervez pour rien: il est parfaitement logique que l'État se charge de cette étude, et non le Parlement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

(*L'amendement n° 1534 est retiré.*)

Mme la présidente. Les amendements n°s 1591, 1774 et 1643 de M. Charles Fournier sont défendus.

Quel est l'avis de la commission?

M. Éric Bothorel, *rapporteur*. Défavorable pour les vingt-huit restants! (*Sourires.*)

(*Les amendements n°s 1591, 1774 et 1643, repoussés par le Gouvernement, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.*)

Mme la présidente. L'amendement n° 2929 de Mme Anne-Cécile Violland est défendu.

(*L'amendement n° 2929, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Lisa Belluco, pour soutenir l'amendement n° 2922.

Mme Lisa Belluco. Les récentes évolutions législatives ont donné aux collectivités territoriales beaucoup de possibilités en matière d'autoconsommation collective. Mais parfois, elles s'y perdent, notamment parce qu'il faut recourir à la création d'une personne morale organisatrice. Notre amendement vise donc à obtenir un rapport sur les possibilités de créer les structures juridiques à même d'assurer une production d'énergies renouvelables en régie, dans un objectif d'autoconsommation collective. Il s'agit d'aider les collectivités à aller plus vite dans cette voie. (*Mme Cyrielle Chatelain applaudit.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Éric Bothorel, *rapporteur*. Nous l'avons constaté tout au long de l'examen du texte, l'autoconsommation est une préoccupation importante pour nous tous. Il serait donc intéressant d'obtenir ces précisions. Avis favorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

Mme Agnès Pannier-Runacher, *ministre*. Avis favorable. Ce sera le dernier de la soirée!

M. Charles Fournier. C'est le cadeau de Noël!

Mme Caroline Fiat. Il n'y a même plus de suspense!

M. Jocelyn Dessigny. Des arguments!

(*L'amendement n° 2922 est adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Nury, pour soutenir l'amendement n° 742.

M. Jérôme Nury. Non sans humour ou ironie, notre collègue Schellenberger demande un rapport sur l'opportunité d'attribuer la compétence de l'énergie au ministère en charge de l'industrie.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy.

M. Jean-Philippe Tanguy. Cet amendement des Républicains n'est pas seulement humoristique ; il est très intéressant. Si ma mémoire est bonne, c'est sous la présidence de Nicolas Sarkozy que l'on a choisi de transférer, à la suite du Grenelle de l'environnement, la compétence énergétique du ministère de l'industrie vers le ministère de l'environnement. Cela a eu des conséquences très concrètes, notamment le fait que l'on a négligé le développement de filières industrielles. Quinze ans plus tard, que l'on soit favorable ou non aux énergies renouvelables intermittentes, un point fait consensus : autant que ces filières – photovoltaïque, éolienne ou éolienne maritime – soient françaises, voire européennes !

Le plaidoyer pour un retour du secteur au ministère de l'industrie n'est donc pas anecdotique ; il mérite l'attention de la représentation nationale et du Gouvernement. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 742.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	63
Nombre de suffrages exprimés	60
Majorité absolue	31
Pour l'adoption	11
contre	49

(*L'amendement n° 742 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. L'amendement n° 2393 de Mme Aurélie Trouvé est défendu.

(*L'amendement n° 2393, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Caroline Fiat, pour soutenir l'amendement n° 2536.

Mme Caroline Fiat. Je tiens à remercier le personnel de l'Assemblée nationale qui nous aide à nous habiller correctement. Quel joli *dress code* ! (*L'oratrice montre un pull-over de Noël sous sa veste.*) (*Sourires. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

(*L'amendement n° 2536, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. L'amendement n° 2537 de M. Maxime Laisney est défendu.

(*L'amendement n° 2537, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Clémence Guetté, pour soutenir l'amendement n° 2543.

Mme Clémence Guetté. Il y a peu de suspense...

Mme Prisca Thevenot. Mais non !

Mme Clémence Guetté. ...mais je vais quand même défendre mon amendement. Il s'agit d'une demande de rapport relatif au financement du Fonds chaleur piloté par l'Ademe. Nous avons peu parlé de chaleur renouvelable au cours de l'examen de ce projet de loi, alors que nous avions convenu, en commission, que l'enjeu était important. J'espère que d'autres véhicules législatifs nous permettront d'y revenir, car le Fonds chaleur est sous-doté, alors qu'il s'agit d'un levier très important pour la bifurcation énergétique. (*Mme Caroline Fiat et M. Dominique Potier applaudissent.*)

(*L'amendement n° 2543, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Clémence Guetté, pour soutenir l'amendement n° 2549.

Mme Clémence Guetté. Il s'agit d'une demande de rapport relatif aux évolutions de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau. On nous a promis un groupe de travail sur la répartition de l'Ifer. J'espère qu'il sera accessible à tous les groupes politiques intéressés – et nous le sommes.

Comme il s'agit de ma dernière intervention, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et je vous remercie pour l'examen de ce projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES et RE. – M. Jean-Philippe Tanguy applaudit également.*)

Plusieurs députés. Merci !

Plusieurs députés du groupe RN. Joyeux Noël !

(*L'amendement n° 2549, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.*)

Mme Caroline Fiat. Mais c'est Noël !

M. David Valence. On ne passera pas Noël ensemble !

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Nury, pour soutenir l'amendement n° 193.

M. Jérôme Nury. Notre collègue Vincent Descœur, spécialiste du Cantal et du parangonnage, souhaite disposer d'un rapport sur les conséquences du régime des installations classées pour la protection de l'environnement sur l'installation de procédés d'énergie renouvelable, rapport qui se fonderait notamment sur une étude comparative de la réglementation dans les autres États membres de l'Union européenne.

(*L'amendement n° 193, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Nury, pour soutenir l'amendement n° 1797.

M. Jérôme Nury. Notre collègue Véronique Louwagie souhaite que le Gouvernement remette au Parlement un rapport sur la possibilité d'étendre à toutes les procédures en cours un dispositif équivalent à celui prévu par le décret relatif au régime juridique applicable au contentieux des décisions afférentes aux installations de production d'énergie à partir de sources renouvelables et aux ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

(*L'amendement n° 1797, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. L'amendement n° 1973 de M. Jorys Bovet est défendu.

(L'amendement n° 1973, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Castellani, pour soutenir l'amendement n° 1848.

M. Michel Castellani. Il s'agit d'un amendement de notre collègue Jean-Félix Acquaviva qui vise à ce que, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la loi et dans le cadre de la révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie de la Corse, le Gouvernement remette au Parlement, en collaboration avec la collectivité de Corse, un rapport étudiant les possibilités d'adaptation par la collectivité des tarifs d'obligation de rachat pour les énergies renouvelables, ceci afin de favoriser le déploiement des investissements dans l'île.

L'inadaptation de certaines règles et les contraintes du réseau contribuent à l'inefficacité de la politique de développement des énergies renouvelables. Plus globalement, elles bloquent le développement de l'île, d'où l'intérêt de ce rapport.

(L'amendement n° 1848, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Caroline Fiat, pour soutenir l'amendement n° 2520.

Mme Caroline Fiat. Madame la ministre, vous nous avez indiqué lors de l'examen de l'amendement défendu par Mme Belluco qu'il s'agirait de votre dernier avis favorable. Mais il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis !

M. Bruno Millienne. Dites donc !

Mme Caroline Fiat. Prouvez à tous les députés qu'ils ne sont pas restés pour rien ! C'est le mois de décembre : il peut y avoir des miracles ! *(Mme Cyrielle Chatelain applaudit.)* Mettez fin à ce suspense insoutenable. Cet amendement est brillantissime !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Éric Bothorel, rapporteur. Défavorable. *(Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Défavorable. *(Mêmes mouvements.)*

Mme Caroline Fiat. J'ai dit « s'il vous plaît » !

(L'amendement n° 2520 n'est pas adopté.)

M. Bruno Millienne. Joyeux Noël !

Titre

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Nury, pour soutenir l'amendement n° 694.

M. Jérôme Nury. Il s'agit d'un amendement de notre collègue Schellenberger – qui a beaucoup d'imagination et d'à-propos – visant à intituler le projet de loi « portant diverses dispositions d'adaptation du droit de l'urbanisme aux énergies intermittentes. »

M. Bruno Millienne. Il est taquin !

M. Nicolas Meizonnet. Ce n'est pas mal !

Mme Lisa Belluco. Il n'a pas lu tout le texte !

(L'amendement n° 694, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° 234 de M. Pierre Meurin est défendu.

(L'amendement n° 234, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Cette séance était la dernière que je présidais cette année.

Un député. Une chanson !

Mme la présidente. Non, je vous rassure, il n'y aura pas de chanson ! Pourtant, je pourrais ! Contrairement à Mme Fiat, je ne porte pas de pull-over de circonstance, et je le regrette, mais je vous souhaite à toutes et à tous, du fond du cœur, de belles fêtes de fin d'année. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

Plusieurs députés du groupe RN. Joyeux Noël !

Mme la présidente. Permettez-moi d'avoir une pensée pour tous ceux qui ne seront malheureusement pas avec nous cette année pour Noël. *(Applaudissements sur quelques bancs.)*

La parole est à M. le président de la commission des affaires économiques.

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Après neuf jours d'examen et plus de soixante heures de débats, nous avons adopté 351 amendements ; 167 étaient issus de l'opposition – soit 47 %. Plus précisément, 108 avaient été déposés par le groupe Renaissance ; 58 par le groupe Horizons et apparentés ; 42 par le groupe Socialistes et apparentés ; 33 par le groupe Écologiste-NUPES ; 30 par le Gouvernement ; 18 par le groupe La France insoumise-NUPES ; 17 par le groupe Les Républicains ; 18 par le groupe Démocrate (MODEM et indépendants) ; ...

M. Bruno Millienne. Seulement !

M. Jérôme Nury. Chez nous, ce sont des amendements de coordination !

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. ...16 par le groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires ; 7 par le groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES et 4 par le groupe Rassemblement national.

M. Jocelyn Dessigny. Seulement quatre ! La parité n'est pas respectée !

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Le texte est donc l'aboutissement d'un travail collectif presque inédit. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RE.)*

Madame la présidente, je vous remercie pour votre travail, ainsi que les autres vice-présidents. Madame la ministre, merci pour vos réponses. Je remercie le président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, les deux rapporteurs et les deux rapporteurs

pour avis, qui ont fait un très beau travail. Merci aussi à vous tous, chers amis et collègues députés, et merci à l'ensemble des administrateurs, qui se mobilisent au quotidien pour nous accompagner et nous permettre de faire notre travail. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

Je vous souhaite un joyeux Noël (« Ah! » *sur les bancs du groupe RN*) et de très belles fêtes de fin d'année. *(Mêmes mouvements.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Je ne voudrais pas dissiper l'esprit de Noël, je me contente donc de vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année. Je vous remercie pour la qualité des débats que nous avons eus, tout au long de l'examen en commission, d'abord, puis dans l'hémicycle, ainsi que lors des réunions préparatoires. J'espère que nous mènerons ce texte au terme de son examen, ensemble. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RE.)*

Mme la présidente. Nous avons achevé l'examen des articles du projet de loi.

Je rappelle que la conférence des présidents a décidé que le vote solennel sur l'ensemble du projet de loi aura lieu le mardi 10 janvier 2023, après les questions au Gouvernement.

2

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

Mme la présidente. La conférence des présidents qui sera convoquée fixera la date et l'heure de la prochaine séance, qui sera consacrée à la discussion et au vote de la motion de censure déposée en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures quarante-cinq.)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra